

---

Adresses des juges et le commissaire national du tribunal du district de Périgueux à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresses des juges et le commissaire national du tribunal du district de Périgueux à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 342;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18312\\_t1\\_0342\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18312_t1_0342_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Dignes représentants, d'un coup de la massue populaire confiée à vos mains vous avés renversé le colosse oppresseur qui cherchoit à s'élever sur les ruines de la liberté ; brisés aussi sans retour les tables sanglantes sur lesquelles il avoit gravé ses principes exécrables à la faveur desquels ils espéroit affermir sa sacrilège usurpation.

Fondateurs de la République que vous chérissés, n'oubliez pas qu'un seul jour de justice conquit plus de coeurs à la République que les crimes entassés de Robespierre et de ses complices n'enlèverent jamais de citoyens à la vie, héros de la liberté pour laquelle vous combatés sans relâche, vous avés jetté en bronze sa statue pour la rendre impérisable, formés aussi de ce métal indestructible celles de la justice et de la vertu appuis nécessaires sans lesquels la liberté ne peut se soutenir longtems.

Représentans, continués de faire le bonheur du peuple, et que ce cri sacré, vive la Convention, soit à jamais l'arrêt de mort des méchants et le garant infailible du salut de la République.

GUILLON, greffier, LAUGIER,  
commissaire national et 5 autres signatures.

*h*

[Les membres du tribunal du district de l'Adour à la Convention nationale, s. d.] (12)

Citoyens Représentans,

Nous nous abusions quand nous croyions voir la chute totale du crime dans celle des hebert... nous etions trompés par l'hypocrisie des Robespierre, ils étoient encore la et avec eux tout ce que la rage de l'ambition avoit de sceleratesse et d'astuce ; vous avez reçu nos félicitations sur la mémorable journée du 9 thermidor qui vous a délivrés de ces nouveaux tyrans ; mais vous n'eussiez rien fait si vous n'aviés anéanti en même tems le système de sang sur lequel les monstres avoient organisé la plus cruelle, la plus avilissante comme la plus inconcevable domination : Cette grande époque régénératrice de la révolution est due toute entière à vos seules vertus ; elles se peignent si naturellement et d'une manière si attachante dans la sublime adresse que vous venés de faire au peuple français ; vous y avés repandu les principes sacrés de la nature de la justice, de la raison et de l'humanité : ils ne sont pas chez vous de vains mots, mais la règle invariable de votre conduite sage et courageuse. Elle assure le triomphe de la liberté et de l'égalité, en banissant pour toujours la terreur qui jamais n'eut du atteindre des coeurs républicains : vous avés sçu tourné cette arme contre ses perfides fabricateurs et ses continueurs : en abbatant tous les factions vous avés réellement mis à l'ordre du jour les hommes vertueux

persécutés et éconduits par d'infames charlatans qui parlèrent de morale et de vertu : restés à votre poste, votre destinée est de consolider la révolution, de donner la paix à l'europe, et les bénédictions du genre humain vous accompagnent dans vos retraites.

Les membres du tribunal du district de l'Adour.

*Suivent 4 signatures.*

*i*

[Les juges et le commissaire national du tribunal du district de Périgueux à la Convention nationale, le 6 brumaire an III] (13)

Représentans du peuple,

Nous avons lu votre adresse aux français : en la consignant sur nos registres, nous y avons déposé les principes éternels de justice et de morale publique qui doivent servir de guide au peuple et à ses législateurs : il étoit digne de vous de les proclamer à la face des nations qui s'étonnent à l'envi de l'accomplissement de nos grandes destinées. Tandis que nos armées triomphantes parcourent à la fois la route de la victoire et de la liberté, parcourez en même tems celle des vertus et de la justice ; vous devez être l'unique point de ralliement des vrais républicains, et vous serez toujours le notre.

Salut et fraternité.

Les juges et le commissaire national du tribunal du district de Périgueux.

LANXADE, commissaire national  
et 3 autres signatures.

*j*

[La justice de paix du canton de L'Isle-Jourdain à la Convention nationale, s. d.] (14)

Représentans,

Telles les influences du printemps raniment la nature et donnent à tous les êtres une nouvelle existence, tels les principes consacrés dans votre immortelle adresse au peuple français élèvent l'ame et le courage des patriotes, redonnent la vie à tous les citoyens et attachent par un lien indissoluble à la Convention nationale tout ce que la France renferme d'hommes probes et vertueux.

Que les ennemis de la révolution ne comptent cependant pas sur une libercide impunité ! Le gouvernement révolutionnaire en devenant plus juste n'a rien perdu de son énergie : l'ombre même du crime n'échappera pas à son activité, mais l'innocence ne sera jamais forcée par la rapidité de son mouvement. Que

(12) C 324, pl. 1399, p. 32.

(13) C 324, pl. 1399, p. 38.

(14) C 324, pl. 1399, p. 31.